

LANNOY SENIORS

Le livret d'information de vie



Vos numéros d'information

"Infos Mairie" au 03 20 75 27 30 & "Infos Seniors" au 03 20 66 04 04

02 ÉDITORIAL

03 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

04 CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

05 NUMÉROS À RETENIR

07 PERMANENCES

10 INFOS SENIORS

L'aide à domicile 10

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) 10

L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH) 11

12 INFOS MAIRIE

La livraison à domicile de vos repas 12

La téléalarme 12

Unis-cité 13

La canicule 14

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 15

16 AUTRES INFOS UTILES

Directeur de la publication : Michel Colin
Conception - rédaction - photos :
commission et service communication
Imprimé sur papier blanc PEFC
(issu de forêts gérées durablement)
TechniCom - Marquette lez Lille
Impression en 500 exemplaires

Ont participé à ce numéro :
Département du Nord,
Direction des Finances Publiques,
Fondation Nationale de Gériologie, INPES,
L'Assurance Maladie, Maison de services au Public,
Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé,
Télé-Alarme, Transpole, Unis-cité, Ville de Hem

Chère Lannoyenne, cher Lannoyen,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la commission des affaires sociales de la ville proposent une politique senior dynamique en faveur des retraités et des personnes âgées aux côtés de ses partenaires associatifs et institutionnels et notamment la ville de Hem.



Dans le cadre de cette politique, nous sommes heureux de vous remettre un livret d'information de vie.

Ce livret d'information de vie comporte les numéros d'urgence et toutes les informations sur les services et aides à votre disposition, avec, en appui, deux numéros de téléphone selon le type d'information souhaitée :

- **"Infos Mairie"** et
- **"Infos Seniors"**.

Michel Bourgois,

Adjoint délégué
aux Affaires Sociales et aux Seniors

Il contient également un feuillet à laisser en évidence rempli chez vous.

Il permettra aux professionnels de santé d'avoir toutes les informations indispensables sur vous en cas d'intervention d'urgence à votre domicile.

Par cette démarche, dans la continuité de sa politique envers les personnes âgées, la municipalité vous offre un accueil et une prise en charge individuelle en fonction de vos demandes et de vos besoins dans le seul but de promouvoir votre place dans la cité.

Vous trouverez après une présentation du CCAS et de ces actions, la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance, charte à laquelle nous adhérons.

C'est dans cette optique que nous sommes heureux de vous offrir ce livret aujourd'hui.

Michel Colin,

Maire de Lannoy,
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Suite aux lois de décentralisation de 1986, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a vu ses compétences s'élargir. Devenant un outil politique de l'action sociale, ses interventions ont été confortées dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. C'est le moyen par lequel la solidarité communale peut réellement s'exercer.

Structure paritaire, le CCAS est présidé par le Maire de la commune. Son conseil d'administration est composé d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes extérieures reconnues pour leur qualification dans le domaine de l'action sociale.

Depuis 2008, le conseil d'administration est composé d'élus :

- **Michel Colin, Maire**
- **Michel Bourgois, adjoint délégué aux affaires sociales**
- **Benoît De Sloovere, conseiller municipal**
- **Joëlle Vējux, conseiller délégué aux aînés**

et de deux Lannoyens.

Le CCAS développe principalement des services et des actions dans différents domaines qui sont orientés vers les populations en difficulté :

- ✓ **aides et accompagnement des personnes âgées,**
- ✓ **aides aux personnes handicapées,**
- ✓ **aides aux familles en difficulté,**
- ✓ **lutte contre les exclusions.**

En lien direct avec les partenaires publics, privés ou associatifs (*tels que la Caisse d'Allocations Familiales, l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale, le conciliateur de justice, ...*), ses missions essentielles sont :

- ♦ **de participer à l'instruction des demandes d'aide sociale,**
- ♦ **de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible,**
- ♦ **de briser la solitude et l'isolement,**
- ♦ **de renforcer les solidarités entre les générations,**
- ♦ **d'offrir des solutions d'hébergement adaptées aux contraintes de l'âge,**
- ♦ **d'accueillir, d'informer, d'orienter les personnes âgées et leurs familles.**



**MICHEL BOURGOIS,
ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES SOCIALES**

se tient à votre disposition en mairie. Il peut également, le cas échéant, se déplacer à votre domicile.

Contactez "infos mairie" au 03 20 75 27 30

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. CHOIX DE VIE

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. CADRE DE VIE

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. ACCÈS AUX SOINS ET À LA COMPENSATION DES HANDICAPS

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protéger ses biens et sa personne.

14. L'INFORMATION

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

DEUX NUMÉROS D'INFORMATION À RETENIR, LEQUEL APPELER ?

Grâce au partenariat que la municipalité a noué avec Hem, vous pouvez obtenir des informations et de l'aide auprès de deux services :

- le service "Infos Mairie" et
- le service "Infos Seniors" mutualisé avec Hem.

Chaque service a ses compétences et attributions. Pour obtenir le bon interlocuteur, suivez ce guide.

APPELEZ "INFOS MAIRIE"

AU 03 20 75 27 30

**JOURS ET HEURES
D'OUVERTURE :**

MARDI DE 9H À 12H

MERCREDI DE 14H À 18H

**VENDREDI DE 9H À 12H
ET DE 14H À 18H**

SAMEDI DE 9H À 12H

APPELEZ "INFOS SENIORS"

AU 03 20 66 04 04

**JOURS ET HEURES
D'OUVERTURE :**

DU MARDI AU SAMEDI

DE 9H À 12H



1. la livraison à domicile de vos repas
(Cf. p. 12),
2. la télé-alarme
(Cf. p. 12),
3. Unis-cité
(Cf. p. 13),
4. la canicule
(Cf. p. 14).

1. l'aide à domicile
(Cf. p. 10),
2. l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Cf. p. 10),
3. l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)
(Cf. p. 11).

URGENCES

Samu	15
Pompiers	18
Police	17
Police municipale mutualisée (P2M)	03 20 66 58 22
.....	06 08 89 06 75
Appel d'urgence européen (<i>depuis un portable</i>) ...	112
Centre anti-poison	03 20 44 44 44
.....	0825 81 28 22
Samu social (<i>secours aux sans abris</i>)	0800 306 306
.....	115

MÉDECINS ET PHARMACIES DE GARDE

Médi'Lignes59 (<i>médecins de garde</i>)	03 20 33 20 33
Servigardes (<i>pharmacies de garde</i>)	0825 74 20 30
	(0,15€ la minute)

QUAND ET POURQUOI APPELER MÉDI'LIGNE59 ?

Fièvre, toux persistante, crise d'angoisse, vomissements, maux de tête, ... Ces symptômes nécessitent peut-être de consulter un médecin. La permanence téléphonique des médecins de garde est à votre disposition en dehors des horaires habituels de consultation de votre médecin traitant :

- **du lundi au vendredi de 20 heures à minuit,**
- **le samedi de 13 heures à minuit,**
- **le dimanche et les jours fériés de 8 heures à minuit.**

Vous pouvez appeler Médi'Lignes59 pour joindre un médecin qui vous écoutera et saura vous apporter la réponse correspondant à vos besoins : conseils médicaux, orientation vers une structure de garde (*cabinet médical, maison médicale, ...*), envoi d'un médecin de garde à domicile si nécessaire, orientation vers les urgences de l'hôpital le plus proche, avec envoi d'un transport médical si nécessaire, orientation vers le SAMU, en cas d'urgence vitale.

LES PERMANENCES À LANNOY

Afin de vous faciliter la vie, la ville de Lannoy accueille :

- **en mairie** (42 rue de Tournai),
- **à Athéna Forum** (31 rue des Remparts),

un certain nombre d'organismes lors de permanences hebdomadaires, mensuelles, ...



l'Adar

vous reçoit sur rendez-vous en mairie
(*bureau des permanences*) le vendredi de 9h à 12h
ou se déplace à votre domicile
en téléphonant au 03 20 75 28 54

Un(e) assistant(e) social(e)

vous reçoit sur rendez-vous en mairie (*bureau des permanences*) le 3^{ème} mardi du mois de 9h à 11h
en téléphonant au 03 59 73 84 59



Un conciliateur de justice

vous reçoit sur rendez-vous en mairie
(*bureau des permanences*)
en téléphonant au 03 20 75 27 30

Un écrivain public

vous reçoit sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis
du mois de 14h30 à 16h30, Athéna Forum
(*salle Ronny Coutteure*)
en téléphonant au 03 20 75 27 30



BON À SAVOIR

Vous trouverez dans le "*Lannoy est à vous*"
les changements ponctuels de date ou de lieu des permanences.
Pensez à vous y référer ou à appeler "**Infos Mairie**".

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Pour vous simplifier l'accès aux services publics, rendez-vous à la Poste !

Depuis janvier 2017, La Poste a ouvert une Maison de Services au Public au sein de l'actuel bureau de poste de la commune de Lannoy.

Cette ouverture est l'aboutissement d'un travail effectué en concertation avec la mairie de Lannoy, la Préfecture du Nord et deux opérateurs publics du département :

- 1. la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,**
- 2. la Mutualité Sociale Agricole.**

Un guichet unique de proximité en milieu rural

La MSAP vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements.

Ce service est gratuit dans un espace confidentiel dédié et est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

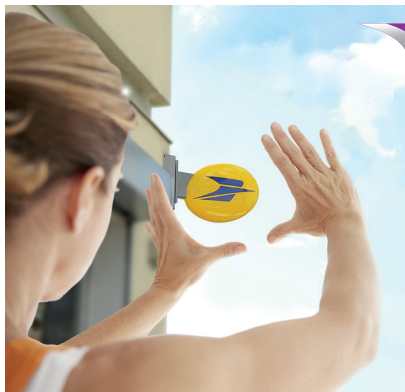
Vous pourrez obtenir des informations, réaliser des opérations en ligne, seul ou accompagné, selon vos besoins, sur les sites suivants :

- l'Assurance Maladie,
- l'Assurance Retraite,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- Pôle Emploi,
- la Mutualité Sociale Agricole,
- Gaz réseau Distribution France,
- Finances Publics / Impôts,
- Titres sécurisés de l'État.

Avec un accès à Internet et un équipement bureautique complet

Grâce à un accès à Internet en wifi et à un équipement bureautique, mis à votre disposition et en libre-service, un ordinateur, une webcam, une tablette, une imprimante et un scanner, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle si besoin.

Celui-ci, formé par les partenaires publics, vous reçoit, vous écoute et peut vous accompagner, dans vos démarches administratives en ligne.



**À Lannoy,
pour répondre à vos
besoins de services publics,
nous les avons rassemblés
sous un même toit.**

Une nouvelle idée de La Poste.




LA POSTE

MSAP (SUITE)

Pour des démarches facilitées

Vous pourrez créer, par exemple, votre compte ameli et y accéder, suivre l'état de vos remboursements et paiements (*indemnités journalières, pension d'invalidité...*), demander et imprimer une attestation de droit ou de paiement d'indemnités journalières, remplir un formulaire, signaler un changement de situation.



La Poste - Maison de Services Au Public (MSAP)

25 rue Nationale - 59390 LANNOY

Tél. : 03 28 33 54 10

du mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

le samedi de 9h à 12h

**POUR
FACILITER ...**

... vos démarches administratives en ligne auprès des organismes publics, il faut vous munir de tous les documents indispensables.

Appelez **"Infos Mairie"** au 03 20 75 27 30 pour connaître la liste des documents dont vous aurez besoin selon les démarches à réaliser.

Des rendez-vous à la demande sont également possibles selon la disponibilité des partenaires.

LA CARTE DE TRANSPORT TRANSPOLE

Transpole propose aux résidents de la Métropole Européenne de Lille (MEL) de plus de 65 ans, sous certaines conditions de ressources, de bénéficier de l'abonnement "longue durée 65 ans et plus".



C'est un abonnement permettant de voyager librement sur tous les types de transport en commun de la MEL.

**POUR TOUT
RENSEIGNEMENT ...**

... appelez **"Infos Mairie"**

au 03 20 75 27 30



L'AIDE À DOMICILE

Les services à la personne regroupent l'ensemble des activités qui contribuent à vous simplifier la vie quotidienne. Parmi ces services, on trouve :

- le ménage,
- le bricolage,
- le jardinage,
- la garde de malades à l'exclusion des soins,
- l'assistance et le dépannage informatique à domicile,
- les soins et promenades d'animaux domestiques,
- les soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes,
- le gardiennage et la surveillance temporaire de l'habitation,
- l'assistance administrative à domicile,
- la préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- la collecte et la livraison à domicile de linge repassé,
- l'aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement,
- la prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,
- l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (*promenades, transports, actes de la vie courante*),
- la livraison de courses à domicile.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

... sur l'un de ces services, "**Infos Seniors**" est à votre écoute et à votre disposition pour la réalisation de votre dossier de demande d'aide.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)



L'APA est une aide financière pour toute personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie et résidant en France, qu'elle soit à son domicile ou en établissement d'hébergement (maison de retraite).

Cette allocation, attribuée et versée par le Conseil Général du Nord, n'est pas soumise à conditions de ressources. Cependant, celles-ci sont prises en compte pour l'établissement de son montant.

L'APA est attribuée pour une durée de 3 ans renouvelable.

- Si vous vivez chez vous, l'APA sert à couvrir les frais liés à l'embauche d'aides à domicile.
- En établissement, elle participe au financement des coûts supplémentaires, au titre de la dépendance, à votre charge (*couches, alèses, ...*).

Le dossier est à retirer auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en mairie.

VOUS SOUHAITEZ ...

...bénéficier de cette allocation "**Infos Seniors**" est à votre disposition pour vous fournir plus d'information et pour vous aider dans la réalisation de votre dossier de demande.

L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION (ARDH)

L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH) est une prestation qui peut être attribuée aux retraités nécessitant une prise en charge spécifique, liée à une situation de fragilité particulière durant la période de convalescence après un passage en établissement de santé.

L'ARDH est une aide de courte durée destinée à prendre en charge une partie du coût des services mis en place lors de votre retour à domicile après une hospitalisation :

- séjour dans un établissement de soins,
- passage aux urgences,
- intervention en ambulatoire avec retour au domicile le soir-même, hospitalisation à domicile sous la supervision d'un établissement de santé, ...

La Caisse d'Assurance Maladie peut prendre en charge différentes formes d'aide pour faciliter le retour à domicile :

- des services à domicile (*l'entretien du logement, les courses, la préparation des repas, ...*),
- d'autres types de services (*portage de repas, téléalarme*),
- la réalisation de petits travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie.

SÉCURITÉ SOCIALE



l'Assurance Maladie

ROUBAIX - TOURCOING

POUR
SAVOIR ...

... si vous êtes éligibles à cette aide ou
pour toute autre information concernant l'ARDH,
appelez **"Infos Seniors"** au 03 20 66 04 04

LA LIVRAISON À DOMICILE DE VOS REPAS

Un retour d'hôpital, une difficulté occasionnelle ou durable pour préparer vos repas ? Recevez-les chez vous de manière régulière ou ponctuelle.

Afin d'aider les personnes ayant de faibles revenus, le CCAS a décidé de prendre en charge une partie du coût du repas pour les Lannoyens non imposables. La grille ci-dessous vous donne, selon vos revenus annuels et votre situation familiale, le pourcentage qu'il vous reste à payer du prix coûtant par repas.

Revenus annuels		% à payer du prix coûtant par repas	prix du repas sur la base d'un prix coûtant de 7€30*
Personne seule	Couple		
Jusqu'à 7.914 €	Jusqu'à 11.059 €	67,17	4€90
de 7.915 € à 9.439 €	de 11.060 € à 12.583 €	78,45	5€72
de 9.440 € à 9.927 €	de 12.584 € à 13.102 €	90,32	6€59
+ de 9.927 €	+ de 13.102 €	95,45	6€96
Personne imposable		100,00	7€30

*Pour information, le prix coûtant du repas au 31 octobre 2017 est de 7€30, mais attention, la grille ci-dessus évolue en fonction de la revalorisation des retraites CPAM. La société de restauration révisé également périodiquement son tarif.

**POUR TOUTE
INFORMATION ...**

... ou inscription, il suffit de contacter **"Infos Mairie"** ou de passer à l'accueil de la mairie une semaine avant la date de livraison de votre (ou vos) repas.

LA TÉLÉALARME

La tranquillité et un contact 24h/24 ! Quel que soit votre problème, un centre d'assistance s'occupe de tout. Comment cela fonctionne ?

Vous souhaitez continuer à vivre chez vous en toute indépendance et sérénité ? Les services de la téléalarme vous le permettent.

Une petite inquiétude liée à votre santé ? Un malaise ? Une situation critique ? Quoi qu'il arrive, une simple pression sur votre boîtier médaillon et vous obtenez 24 heures / 24 toute l'aide dont vous avez besoin.

**POUR
BÉNÉFICIER ...**

... de ce service, il suffit de contacter **"Infos Mairie"** qui vous donnera toutes les informations dont vous avez besoin (*coût de l'abonnement, du matériel, ...*) et vous aidera, le cas échéant, à réaliser les démarches nécessaires pour votre adhésion à cette assistance.

UNIS-CITÉ

À tout âge, on a des choses à échanger, à partager ...

Unis-Cité développe le projet *"une visite, un sourire"* sur les villes de Lille, Lens, Dunkerque, Valenciennes, Calais et dans plusieurs régions de France. Une visite, un sourire, c'est :



- l'envie de favoriser l'échange entre générations,
- la volonté de renforcer les rencontres entre les jeunes et les seniors,
- des rendez-vous réguliers et des activités pour se divertir et faire de nouvelles rencontres,
- des jeunes volontaires motivés et formés bénéficiant de l'appui d'un réseau de professionnels.

Les villes de Lannoy et Hem s'associent à Unis-Cité pour que vous puissiez bénéficier de ces services.

Concrètement, vous avez envie de discuter, de sortir dans le quartier, de faire des activités, de rencontrer de nouvelles personnes ?

Vous pouvez recevoir la visite de deux jeunes volontaires motivés, à domicile, une fois par semaine, qui vous aideront à réaliser vos envies : des balades, des sorties culturelles, des jeux de société... Ce service est gratuit.

Les volontaires d'Unis-Cité se mobilisent pour favoriser les échanges entre générations et contribuer au "bien vivre" des personnes âgées à leur domicile.

Qui sont les jeunes volontaires et que font-ils ?

Les volontaires sont des jeunes âgés de 18 à 25 ans effectuant un Service Civique au sein de l'association Unis-Cité.

Ces jeunes ont décidé de consacrer 9 mois de leur vie pour développer les échanges et rencontres entre générations.

POUR EN
SAVOIR PLUS ...

... contactez

"Infos Mairie" au 03 20 75 27 30

Unis Cité



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

LA CANICULE

La canicule peut mettre votre santé en danger

Votre santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

1. **il fait très chaud,**
2. **la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,**
3. **cela dure depuis plusieurs jours.**

COMPRENDRE

En effet, à votre âge, le corps ne réagit plus forcément de la même façon aux fortes chaleurs. Il transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C. Sa température peut alors augmenter et vous risquez le coup de chaleur (*hyperthermie*).

AGIR

Voici quelques conseils utiles en cas de canicule :

- mouillez votre peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation,
- ne sortez pas aux heures les plus chaudes,
- passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- maintenez votre maison à l'abri de la chaleur,
- mangez normalement (*fruits, légumes, pain, soupe...*),
- buvez environ 1,5L d'eau par jour,
- ne consommez pas d'alcool,
- donnez de vos nouvelles à votre entourage,
- si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Source : information tirée du guide "la canicule et nous... comprendre et agir" publié par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports et par l'Inpes

EN CAS DE PLAN CANICULE ...

... départemental (*décidé par arrêté préfectoral*), la municipalité peut prendre de vos nouvelles les jours décrétés de "fortes chaleurs". Une personne de la mairie vous appellera chez vous pour s'assurer que vous allez bien.

Sans réponse de votre part, elle contactera un de vos proches dont vous lui aurez donné les coordonnées pour qu'il fasse le nécessaire.

Si vous êtes intéressé(e) par ce service, renvoyez le bordereau d'inscription joint dans ce livret, dûment rempli à la mairie ou venez le déposer à l'accueil.

Si vous souhaitez plus d'information, n'hésitez pas à contacter **"Infos Mairie"**.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Chaque hiver, la grippe touche en moyenne entre 2 et 6 millions de personnes*. Cette maladie, très contagieuse, peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles car elle peut entraîner des complications.

Aujourd'hui, le vaccin reste le moyen le plus sûr et le plus efficace pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables. C'est pourquoi, chaque année, l'Assurance Maladie recommande, notamment aux personnes âgées de plus de 65 ans, de se faire vacciner.

Pour ces assurés, le vaccin est gratuit (*un bon de prise en charge leur est envoyé par la CPAM*). Il aide à combattre le virus. Il limite les risques de complication. Il réduit la possibilité de transmission du virus à vos proches.

* www.vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/grippe



NE
LAISSONS
PAS LA GRIPPE
NOUS GÂCHER
L'HIVER.



Si vous avez plus de 65 ans, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte, le vaccin contre la grippe est le 1^{er} geste pour vous protéger. Parlez-en à votre médecin.

SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphonique, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (*figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures*) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que, pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Source : Ministère de l'intérieur

NUMÉROS UTILES

Carte de crédit perdue ou volée	0892 705 705
Centre national des chèques perdus ou volés	0892 683 208
Se renseigner sur les escroqueries, signaler un site Internet ou un courriel d'escroquerie, un vol de coordonnées bancaires ou une initiative d'hameçonnage	0805 805 817

(N° vert du lundi au vendredi de 9h à 18h30)

POLICE MUNICIPALE MUTUALISÉE (P2M)

Depuis plusieurs années, la ville de Lannoy, dans le cadre de la convention ayant pour objet la Police Municipale Mutualisée (P2M), propose l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Cette action est menée par la P2M qui, en votre absence, veille sur votre habitation. Chaque année ce sont plus de 300 OTV qui sont réalisées, la plus grosse période étant bien évidemment celle des congés d'été.

**POUR OBTENIR
CE SERVICE...**

... de proximité et bénéficier de la surveillance de votre domicile qui s'effectue au cours des patrouilles de police, vous devez, au préalable, vous faire connaître à l'accueil de la mairie ou au bureau de police municipale de Hem -

42 rue du Général Leclerc - Tél. 03 20 66 58 22.

LES SERVICES MUNICIPAUX



le cimetière communal

rue du Meunier - 59390 Lys Lez Lannoy

ouverture à 8h,
fermeture à 17h30 du 1^{er} octobre au 31 mars,
fermeture à 19h du 1^{er} avril au 30 septembre

la médiathèque Alexandre Jardin

31 rue des Remparts à LANNOY
Tél. : 03 20 81 21 77

mardi de 9h à 12h,
mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30,
vendredi de 14h30 à 18h,
samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



ET AUSSI

- **Athéna Forum**
31 rue des Remparts
- **Salle David Douillet**
rue Nationale
- **Salle Henri Échevin**
48 rue de Lille

- **Parc des Croisiers**
rue de Tournai
- **Parc du Prévôt** (*mairie*)
42 rue de Tournai

LES INFORMATIONS PRATIQUES



Un conseiller info-énergie

vous reçoit sur rendez-vous en mairie
(*bureau des permanences*) le 4^{ème} mercredi du mois
de 14h à 17h30 en téléphonant au 03 20 75 27 30

L'équipe du Syndicat d'Initiative Intercommunal

vous reçoit 1 place Carnot (*Hôtel de Ville*)
les **mercredis et vendredis de 14h à 16h**
de mars à septembre



La collecte des déchets diffus spécifiques

le 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 15h,
parking de la mairie

La collecte des encombrants sur rendez-vous

par simple appel au 0800 203 775 (n° vert gratuit)

